



FSU

Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nancy-Metz du 22 janvier 2015

Monsieur le Recteur,

L'année dernière, au niveau national, 13 collègues PEGC ont déposé, une demande de participation au mouvement inter académique. 9 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Au regard du nombre de postes libérés chaque année suite aux départs en retraite (1123 entre octobre 2013 et octobre 2014) le nombre de demandes de mutation reste plus que marginal.

Ce taux de réponses favorables proche de 70 % peut paraître satisfaisant. Pour autant, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le droit à muter est totalement impossible dans des académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas acceptable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps en voie d'extinction dont l'âge moyen des collègues est de 57 ans 6 mois.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie qui, compte tenu de l'extinction des corps PEGC, ne représentent que quelques collègues.

Ils vous seraient reconnaissants de bien vouloir transmettre cette déclaration à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.